

Informations aux personnels *Echanges européens ERASMUS +*

NOTE D'INFORMATION INTERNE À TOUS LES PERSONNELS

ERASMUS, créé en 1987, a été le premier échange de coopération européenne en matière d'enseignement supérieur. Le Lycée Léon Blum a signé la charte universitaire européenne en 2003 pour une durée de quatre ans, et a obtenu une nouvelle charte en 2007.

12 mois pour la mobilité d'étude : 1 fois (3 à 12 mois)

12 mois pour la mobilité de stage : 1 fois (3 à 12 mois)

La mobilité de formation des personnels (STT)

Le personnel universitaire

Il s'agit d'une opportunité nouvelle offerte à **tous les types de personnel d'un établissement** d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.) d'effectuer, sur une durée d'une à six semaines, une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe.

Demandes à déposer avant fin janvier de l'année en cours (stages d'été) car un « rapport intermédiaire » nous est demandé à cette date, le plus proche possible de ce que sera la réalité du financement.

Mobilité d'études (SMS) : Les étudiants sortants

Les étudiants post-bac en BTS Hôtellerie ou Tourisme, peuvent aller passer de 3 mois à 12 mois (au plus) dans un établissement à l'étranger, sur la période scolaire, tout en réintégrant, à l'issue de cette période le cursus qu'ils ont commencé en France.

La mobilité étudiante

La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une **mobilité d'études** ou d'une **mobilité de stage en entreprise**, les deux pouvant être combinées.

Une **réunion d'information** aux étudiants de 1^{ère} année de BTS Tourisme et BTS Hôtellerie est prévue une fois par an en novembre afin de présenter le projet et répondre aux différentes questions. Il appartient à l'étudiant de trouver la formation qui lui convient dans le pays de son choix, et ce, grâce aux différents sites Internet concernant Erasmus. Il convient par la suite de prendre contact avec l'université étrangère afin de signer un contrat bilatéral pour l'année suivante. Nous avons souhaité limiter la mobilité à 3 mois (d'octobre à décembre) afin de retrouver les étudiants dès le mois de janvier et d'avoir les moyens de les former à l'examen qui a lieu en mai ; mais il est aussi possible de partir pendant 6 mois ou 1 an.

Mobilité de stage (SMP)

Le stage en entreprise à l'étranger – candidatures limitées.

Dans tous les cas : chaque étudiant dispose d'un capital mobilité limité à 24 mois pour l'ensemble de son cursus universitaire :

Nous demandons aux étudiants sortant de tenter de suivre le cursus français pendant leur mobilité à l'étranger. Pour cela, un envoi (courrier ou

Internet) des cours et devoirs a lieu chaque semaine ou chaque deux semaines.

Les étudiants perçoivent une **bourse** qui ne permet pas toujours de couvrir leurs frais de déplacement et d'hébergement sur place.

Les étudiants entrants

Nous accueillons des étudiants étrangers. Ceux-ci choisissent des « crédits », c'est à dire des cours correspondant aux matières qu'ils ont besoin d'étudier en français pour un total de 20 crédits pour 3 mois et 30 crédits pour 6 mois ; et 60 crédits pour un an. Il s'agit de passerelles permettant de valider leurs études à l'étranger par rapport au diplôme préparé dans leur pays d'origine (ECTS : European Credit Transfer System).

Un **livret d'accueil** en 3 langues présentant l'établissement et tous les cours des sections BTS est disponible sur le site du lycée.

La mobilité enseignante (STA)

Il appartient à chaque enseignant de négocier une mobilité avec un établissement d'accueil à l'étranger. Nous avons déjà passé des accords avec des établissements, mais les contrats se renégocient chaque année. Une mobilité enseignante peut permettre de découvrir un établissement où nous pourrions envoyer des étudiants à moyen terme.

La mobilité d'enseignement peut durer de 2 jours à 2 mois (hors voyage) avec un minimum de 8 heures de cours par semaine au sein de l'établissement d'accueil.

Conclusion

En contrepartie de la lourdeur des démarches administratives, les avantages de cette approche :

- apprentissage efficace des langues étrangères
- ouverture sur l'international, tant sur le plan personnel que sur le plan

professionnel (possibilité de stage avant la mobilité – avenir professionnel)

- ouverture à d'autres pratiques pédagogiques
- connaissance du pays d'accueil
- enrichissement culturel
- meilleure employabilité des étudiants

Ce type de coopération permet l'échange de compétences et d'expériences disciplinaires et la découverte de nouvelles méthodologies.

Une mobilité se prévoit plusieurs mois à l'avance car les établissements partenaires signent les contrats interinstitutionnels le plus souvent un an avant la rentrée scolaire de septembre pour l'année suivante.

Quelques établissements avec lesquels nous avons travaillé :

Espagne : Universités de Malaga, Zaragosa et Girona

Royaume Uni : Birmingham College of Food, Tourism and creative studies

Irlande : ITT Dublin

Portugal : ESHTÉ Estoril

Pologne : Academy of Hotel Management and Catering Industry Poznan

Italie : Università Tor Vergata Roma

Belgique : Erasmushogelschool Bruxelles

Hongrie : Budapest Business School

Turquie : Gazi University Ankara

Partage de contacts avec d'autres établissements de l'académie de Montpellier. (Géronne, Gênes, Rovaniemi, Alborg, Alicante, Preston, Valladolid)

Quelques sites Internet d'information :

www.2e2f.fr

www.europe-education-formation.fr/erasmus.php

www.education.gouv.fr/int/erasmus.htm

Toutes les informations sur le site du lycée C. Bourquin, rubrique ERASMUS, et auprès de *Béatrice Gentilhomme*,
Coordination Erasmus.